

munes. Le service d'opératrices est assuré par la Compagnie de téléphone Bell comme faisant partie du service de commutation manuelle, et c'est l'usage de s'attendre que la Compagnie fournisse un service bilingue. A cet égard, la Compagnie communique les renseignements suivants: En ce qui concerne 1 a), la moitié des opératrices assignées au commutateur manuel du gouvernement parlent le français; En ce qui concerne 1 b), toutes parlent l'anglais; En ce qui concerne 1 c), environ la moitié de toutes les opératrices figurant sur la liste d'où sont prises les opératrices de service sont bilingues, et cette proportion s'applique généralement aussi à l'équipe qui est en service à un moment particulier. En ce qui concerne 1 d), ce renseignement n'est pas disponible.

#### L'UTILISATION DU QUAI DU GOUVERNEMENT À SAMBRO (N.-É.)

##### Question n° 929—M. McCleave:

1. Combien de bateaux de pêche et, approximativement combien de pêcheurs ont utilisé le quai du gouvernement à Sambro, comté d'Halifax, a) en 1960, b) en 1963, et c) en 1965?

2. Quels étaient le poids et la valeur du poisson pris, et débarqué sur ledit quai, au cours de ces mêmes années?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** 1 a) 1960—Utilisation conditionnelle: 10 navires de plus de 10 tonnes brutes, 70 hommes. Utilisation intermittente: 35 bateaux de moins de 10 tonnes brutes appartenant à des domiciliés, 50 pêcheurs domiciliés, 10 bateaux de moins de 10 tonnes brutes appartenant à des non-domiciliés, 20 pêcheurs non domiciliés.

b) 1963—Utilisation continue: 10 navires de plus de 10 tonnes brutes, 70 hommes. Utilisation intermittente: 50 bateaux de moins de 10 tonnes brutes appartenant à des domiciliés, 60 pêcheurs domiciliés, 15 bateaux de moins de 10 tonnes brutes appartenant à des non-domiciliés, 30 pêcheurs non domiciliés.

c) 1965—Utilisation continue: 12 navires de plus de 10 tonnes brutes, 85 hommes. Utilisation intermittente: 25 bateaux de moins de 10 tonnes brutes appartenant à des domiciliés, 50 pêcheurs domiciliés, 20 bateaux de moins de 10 tonnes brutes appartenant à des non-domiciliés, 40 pêcheurs non domiciliés.

2.

	Poids	Valeur
a) 1960	489,000 livres	\$176,000
b) 1963	558,000 livres	\$120,000
c) 1965	315,000 livres	\$118,000

#### RESTRICTIONS RELATIVES À L'UTILISATION DU QUAI À SAMBRO (N.-É.)

##### Question n° 930—M. McCleave:

1. Le quai du gouvernement de Sambro, comté de Halifax, a-t-il été désaffecté, et y a-t-il des restrictions quant aux charges que peut admettre ce quai?

[M. Byrne.]

2. Existe-t-il des projets pour réparer le quai, ou se propose-t-on d'en construire un nouveau?

**L'hon. George J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** 1. Non, le quai n'a pas été désaffecté. Le quai a été conçu pour porter une charge de camion concentrée de 5 tonnes ou une charge uniforme de 150 livres le pied carré et vu que des camions plus lourds utilisaient le quai, il a fallu ériger un écriteau d'avertissement concernant la charge maximum.

2. Non.

#### LE SKI—MESURES DE SÉCURITÉ DANS LES PARCS NATIONAUX

##### Question n° 938—L'hon. M. Lambert:

1. Les règlements établis par la Direction des parcs nationaux du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales comportent-ils des exigences pour ce qui est des services de premiers soins et des services médicaux à assurer dans les divers centres de ski aménagés dans les parcs nationaux de Banff et de Jasper?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces exigences?

3. D'après les règlements, faut-il que des médecins qualifiés soient de service ou facilement accessibles, particulièrement en fin de semaine?

4. Dans le cas de la négative, le gouvernement songe-t-il à prendre les mesures de sécurité en question et d'autres mesures semblables relativement aux centres de ski des parcs nationaux?

**L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):**

1. Non.

2. Ne s'applique pas.

3. Ne s'applique pas.

4. Le ministère a toujours veillé à la sécurité des skieurs dans les parcs. Depuis des années des patrouilles de ski sont maintenues dans les régions aménagées en vue du ski afin de dispenser les premiers soins et d'évacuer les skieurs blessés. Les membres des patrouilles de ski reçoivent une formation complète et sont hautement qualifiés pour remplir les fonctions qu'on attend d'eux. Des réseaux appropriés de communication téléphonique ou radio relient les régions aménagées en vue du ski et les centres de services pour les visiteurs, où se trouvent des médecins, des services d'hospitalisation et d'ambulance. Notre ligne de conduite actuelle requiert que les services de patrouille de ski, de premiers soins et d'évacuation deviennent la responsabilité des exploitants de centres de ski. Le ministère continuera à fixer les normes de ces services.

#### VICTIME D'UN INCENDIE À BORD DU «PROVIDER»

##### Question n° 942—M. McCleave:

1. Y a-t-il eu, en août 1965, un incendie à bord du *Provider*, qui était en cale sèche aux chantiers maritimes d'Halifax, incendie qui a coûté la vie à M. William Scudder?

2. Quelle enquête ont menée les autorités civiles et militaires sur la mort de M. Scudder?